

Déposé au Greffe

le 21 MAR 2008

sous le N° 2803792

RCS N° 918736

308192

4G

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros

Siège social : 3 rue de la Garouère - 44120 VERTOU

382 066 918 RCS NANTES

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 5 MARS 2008**

L'an deux mille huit,

Le cinq mars, à dix heures,

Les associés de la société **4G**, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 500 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 3 rue de la Garouère – 44120 VERTOU, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Claude GOUIN, propriétaire de 2 parts sociales

Monsieur Stanislas GOUIN, propriétaire de 3 parts sociales, représentée par Monsieur Claude GOUIN

SARL GROUPE 4G, propriétaire de 495 parts sociales, représentée par Monsieur Nicolas GOUIN

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude GOUIN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination de co-gérants**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- *le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.*

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de gérants non associés :

Al CG

Madame Claire GOUIN
Demeurant 12 rue des Shetlands – 44300 NANTES

Et :

Monsieur Nicolas GOUIN
Demeurant 3 rue du Vieux Moulin – 44380 BRAINS

pour une durée indéterminée.

Madame Claire GOUIN et Monsieur Nicolas GOUIN exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Claude GOUIN est maintenu dans ses fonctions de gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Claire GOUIN et Monsieur Nicolas GOUIN déclarent qu'ils acceptent les fonctions de gérant et qu'ils ne sont frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

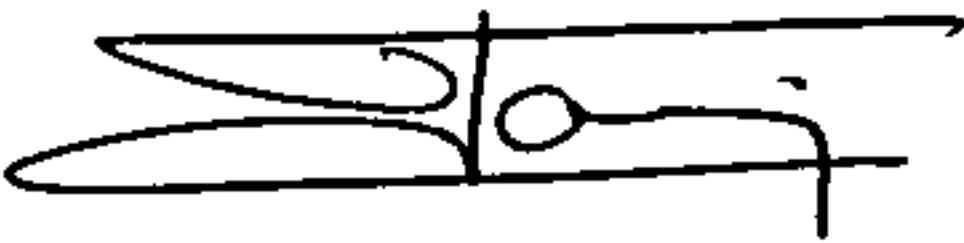
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Monsieur Claude GOUIN

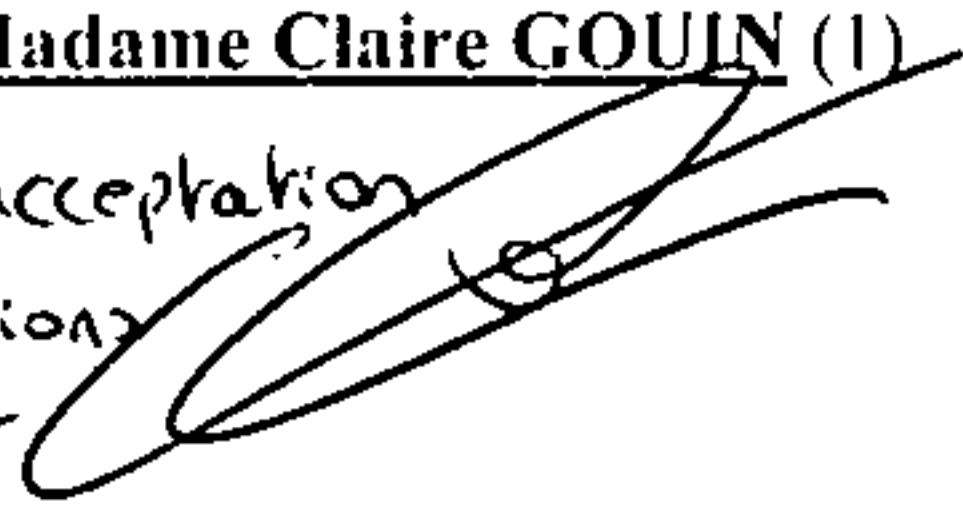


SARL GROUPE 4G
Monsieur Nicolas GOUIN



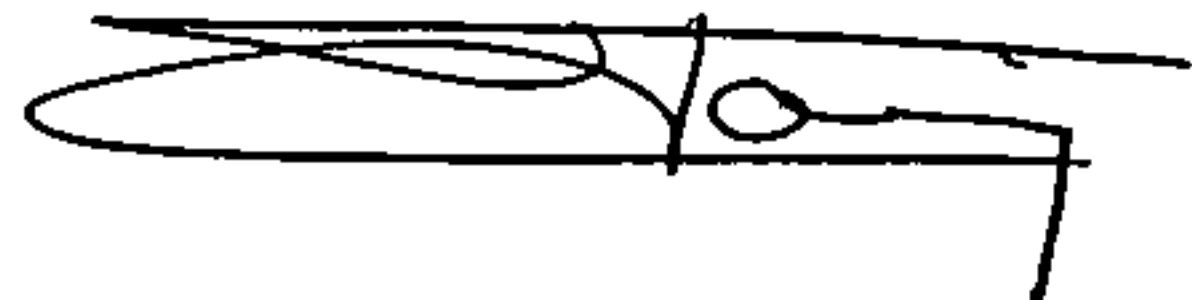
Madame Claire GOUIN (1)

Bon pour acceptation
des fonctions
de gérant



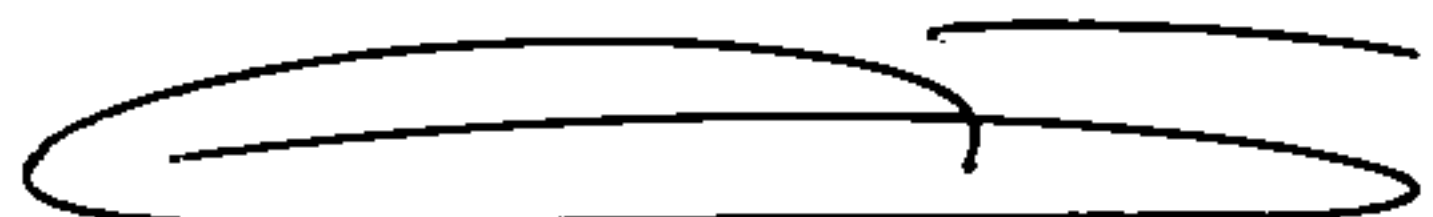
Monsieur Stanislas GOUIN

Représenté par Monsieur Claude GOUIN



Monsieur Nicolas GOUIN (1)

Bon pour acceptation
des fonctions de gérant



(1) Mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de gérant »